



Amicale Française des Arbitres du Cyclisme

A. F. A. C.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 21 OCTOBRE 2007

A LYON (hôtel Ibis centre Lyon Perrache).

1. Allocution de bienvenue.

Monsieur Gérard LEFAIVRE (Vice-Président) ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à la convocation de ce jour.

Gérard excuse Michel RIVIERE (le Président de notre amicale) qui n'est pas présent avec nous aujourd'hui car il vient de perdre il y a quelques heures sa belle mère.

L'ensemble des membres présent adresse par l'intermédiaire du bureau leurs plus sincères condoléances à Michel et à son épouse devant le triste événement qui les touche sur le moment.

Le Vice-président remercie de leur présence notamment Michel CALLOT, le Président du Comité Régional du Rhône Alpes, Marie Françoise POTTEREAU de la D.T.N. et Jacques SABATHIER, Président de la Commission Nationale du Corps Arbitral (C.N.C.A.).

25 personnes sont présentes sur les 97 membres qui composent l'amicale.

2. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 18 décembre 2005.

Chaque membre de l'amicale a reçu avec sa convocation à l'Assemblée Générale du jour, le procès verbal de l'A.G. 2005 de l'A.F.A.C. par courrier.

C'est à la majorité des voix que le procès verbal de l'A.G. du dimanche 22 octobre 2006 à Nantes est adopté.

3. Allocution du Président du Comité Régional du Rhône Alpes, Michel CALLOT.

Michel CALLOT est très heureux de nous accueillir à Lyon dans le cadre de la troisième Assemblée Générale de l'A.F.A.C. Il remercie le bureau d'avoir choisit la région Rhône Alpes pour cette année.

Le Président du Comité Régional rappelle la nécessité de pérenniser le corps arbitral qui est un élément incontournable de notre sport. L'arbitre est un relais entre les différentes parties prenantes du cyclisme (le club – les coureurs – le comité Départemental – le Comité Régional – la Fédération – les organisateurs – les partenaires).

L'arbitre est aussi un acteur essentiel du fédéralisme au niveau des différentes familles : compétiteurs et organisateurs.

L'incivilité n'est pas trop présente dans notre sport et l'un des besoins important pour les années à venir est de développer et de promouvoir le jeune arbitre dans nos régions.

La région Rhône Alpes est depuis l'année dernière, une des régions pilote de ce projet avec la D.T.N. et notamment la Commission Régionale d'Arbitrage dirigée par Patrice PION.

... / ...

4. Rapport moral du Secrétaire Général de l' A.F.A.C, Eric PUREN.

Avant de commencer son rapport moral, le secrétaire souhaite remercier Patrice PION pour son aide à la réalisation de cette Assemblée Générale.

Voir rapport moral joint en annexe.

Approbation du rapport moral du Secrétaire Général par les membres de l'amicale.

5. Rapport financier du Trésorier Général de l' A.F.A.C, Jean Marie DUMONT.

Voir rapport financier joint en annexe.

Danielle DELIMAUGES, commissaire aux comptes pour l'année 2007, demande aux adhérents présents de donner leur quitus au rapport financier du Trésorier de l'A.F.A.C.

Approbation du rapport financier du Trésorier Général par les membres de l'amicale.

6. Intervention de Francine RENARD.

Francine RENARD représente l'A.F.A.C. à l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M.).

Francine nous rappelle qu'il y a 165 118 adhérents à l'A.F.C.A.M.

Depuis le 23 octobre 2006, la loi mise en place sur l'arbitrage français a été validée par l'Assemblée Nationale. Le décret a été publié le 15 mai 2007 applicable à partir du 1^{er} janvier 2007.

Cette loi repose principalement sur trois points essentiels :

- mission de service public reconnue aux arbitres et juges afin de leur apporter une meilleure protection avec des peines aggravées face aux incivilités dont ils sont trop souvent victimes.
- indépendance des arbitres et juges dans l'exercice de leur mission sans lien de subordination avec leurs fédérations sportives respectives au sens du code du travail.
- exonération fiscale et sociale des indemnités perçues par les arbitres et juges pour un montant plafonné à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) soit 4660 euros.

Cette nouvelle loi, donne à l'arbitre des droits mais également des obligations, notamment s'agissant du troisième point. L'arbitre devra comptabiliser ses vacations et déclarer à sa fédération s'il atteint, ou non, ce plafond. Mais sur ce point Jacques SABATHIER interviendra pour donner la décision prise par la F.F.C.

L'année dernière, la F.F.C. avait été primée par le M.J.S pour son dossier « Femmes et Sports ». Cela récompensait la meilleure stratégie ou action menée par une fédération sportive en matière de féminisation des postes à responsabilités et de développement de la pratique physique et sportive féminine. Ce prix s'était traduit par la remise d'une somme de 10.000 euros.

Mercredi 24 octobre se tiendra à Paris un colloque sur le jeune arbitre avec le concours partenarial de l'U.N.S.S. Un questionnaire de synthèse a été rempli par l'ensemble des fédérations nationales olympiques et non olympiques.

En moyenne, le jeune arbitre est situé suivant les disciplines entre 12 et 25 ans.

Avec la mise en place le plus souvent du tutorat pour former le jeune arbitre, cette formation est très différente d'une fédération à une autre. Cela peut aller d'une après midi à trois saisons sportives. Le but est bien évidemment d'harmoniser l'ensemble, avec toujours le souhait de le faire avec le plus de pédagogie possible. L'idée générale est de créer un code de l'arbitre (sous forme de charte) reprenant douze points essentiels.

A noter la création d'A.F.C.A.M. régionale en Aquitaine, Côte d'Azur, Midi Pyrénées et Lot et Garonne.

Francine nous invite à consulter le nouveau site internet de l'A.F.C.A.M : www.arbitre-afcam.org

Enfin et pour conclure, Francine nous indique que pour le cyclisme ont été remis à :

- Annaïg LE MENE, le trophée de l'arbitrage espoir,
- Franck FILBIEN, le trophée de l'arbitrage élite,
- Patrice ROY, la médaille d'or de l'arbitrage.

7. Allocution de Jacques SABATHIER (Président de la Commission Nationale du Corps Arbitral).

Le Président de la C.N.C.A. félicite la très belle organisation de ce deuxième week-end récréatif dans la ville de Lyon (et notamment la soirée du samedi) et fait remarquer également la bonne évolution de cette amicale, notamment par le nombre d'adhérents.

Jacques SABATHIER nous informe ensuite sur la tenue, la veille, de la réunion des membres de la C.N.C.A. dans ces mêmes locaux.

Pour faire suite à l'intervention de Francine RENARD sur la loi sur l'arbitrage, la F.F.C. va expédier prochainement à chaque arbitre recevant des désignations fédérales, un tableau à remplir et à retourner aussitôt à la F.F.C. afin de comptabiliser les vacances de chaque arbitre.

Le Président de la C.N.C.A. signale qu'il y aura peu de modifications sur la réglementation pour la saison 2008 et invite chaque arbitre à consulter dans le site de la F.F.C, la rubrique arbitrage.

Un examen fédéral aura lieu entre la fin octobre et le début du mois de novembre au siège de la F.F.C. à Rosny sous Bois. 20 personnes sont sorties des pré-selections interrégionales avec un niveau très hétérogène.

Une remise à plat du programme de formation du B.F.1 à été réalisée à la demande de Marie Françoise POTTEREAU de la D.T.N. La durée de la formation se déroule sur six jours avec un atelier dédié à l'arbitrage. Trois régions sont pilote pour cette nouvelle formation : la Franche Comté, la Bourgogne et le Rhône Alpes. L'objectif est de former par l'activité sportive, les futurs candidats à une bonne connaissance de l'arbitrage. En devenant éducateur B.F.1, le candidat devient aussi arbitre école de vélo en même temps. Le but est de mettre en situation les jeunes éducateurs en position d'arbitre.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu avec les responsables des Commissions Régionales d'Arbitrage en décembre 2007 ou bien le vendredi qui précèdera l'Assemblée Générale de la F.F.C.

8. Intervention de Madame Marie Françoise POTTEREAU (D.T.N.)

Dans un souhait d'inclure des notions d'arbitrage et de redonner plus de préparation physique générale dans le cursus de formation du B.F. 1, le module est passé de 4 à 6 jours.

En rajoutant 2 jours, le coût supplémentaire et la disponibilité des personnes candidates ne semblent pas être un frein à la réalisation de cette formation.

L'idée est de développer une volonté socio-éducative forte, amenant à la réalisation d'un cursus identique pour chaque candidat sur l'ensemble du territoire (harmonisation).

Les premières formations réalisées en Franche Comté et dans le Rhône Alpes sont concluantes, grâce à l'implication des Commissions Régionales de l'Arbitrage.

La mise en place d'une formation de B.F. 1 au féminin aura lieu également au C.R.E.P.S. de Vichy.

A noter également, le bon fonctionnement du jeune arbitre dans le V.T.T. dès l'âge de 14 ans à travers la valorisation et l'habillement.

Patrice PION évoque l'expérience de ce nouveau B.F. 1 et du rôle qu'il a eu à jouer dans le cadre de la formation dans la région Rhône Alpes. La mise en place d'un réseau de formateurs « référents » en fonction de chaque discipline. L'échange également avec le Conseiller Technique et Sportif afin de trouver ensemble les supports pédagogiques à donner aux stagiaires.

Autre projet que souhaite développer Marie Françoise POTTEREAU, c'est la mise en place d'un support vidéo pour présenter et faire découvrir les missions de l'arbitre par disciplines.

9. Questions diverses.

Quelques échanges d'informations sont réalisés :

Dany DELIMAUGES souhaite avoir des informations sur la limitation de l'âge des arbitres à moto (60 ans) et évoque le cas qui s'est déroulé sur l'épreuve de la Porte Océane au Havre cette année où le vainqueur a été départagé par les centièmes de seconde du contre la montre individuel (2 / 100^{ème}).

Emmanuel LACOTTE évoque la possibilité de pouvoir obtenir un listing des coureurs licenciés au fur et à mesure de l'évolution de la saison.

André CHAMPION rappelle que pour avoir de bonnes aptitudes à l'arbitrage cela passe par de bonnes connaissances des règles, mais aussi par le développement de ses propres compétences.

Eric PUREN souhaite également que le site internet de l'A.F.A.C voit réellement le jour en 2008. Emmanuel LACOTTE se propose de reprendre le flambeau si Nicolas GUERIN ne souhaite pas s'investir dans le projet. Un contact sera pris prochainement avec Nicolas GUERIN dans ce sens.

Après discussion et échanges de point de vue, le week-end du samedi 20 et dimanche 21 octobre 2008 est retenu pour la réalisation de notre prochaine rencontre ainsi que de notre Assemblée Générale annuelle. Après Nantes, Lyon et pour respecter un petit tour de France de nos régions, la ville de Lille, semble être choisie pour l'année prochaine. Le secrétaire se mettra en relation avec Emmanuel DENAVEAU, adhérent à l'amicale pour voir avec lui les réalisations possibles dans ce domaine (les autres amicalistes de la région sont également les bienvenues pour les préparations de ce week-end).

10. Mot de clôture du Vice-président, Gérard LEFAIVRE.

La séance est levée par le Vice-président, Gérard LEFAIVRE qui remercie les arbitres de leur participation à cette Assemblée Générale et leur souhaite une bonne saison 2008.

Fait à Lyon, le 21 octobre 2007.

Michel RIVIERE,

Eric PUREN,

Président.

Secrétaire.